
Extrait de la lettre du représentant Bollet faisant passer le procès-verbal de la fête civique célébrée à Soissons, lors de la séance du 15 brumaire an II (5 novembre 1793)

Bollet

Citer ce document / Cite this document :

Bollet. Extrait de la lettre du représentant Bollet faisant passer le procès-verbal de la fête civique célébrée à Soissons, lors de la séance du 15 brumaire an II (5 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 395;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41639_t1_0395_0000_2;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

au ministre de la guerre le reste de la lettre concernant François-Michel-Isidore Chéronville, brigadier fourrier du 24^e régiment de cavalerie (1).

Suit un extrait de la lettre du représentant Bollet, d'après le Bulletin de la Convention (2) :

Le citoyen Bollet, représentant du peuple, adresse à la Convention nationale le procès-verbal d'une fête civique et décadaire, qui fut célébrée par les républicains de la commune de Soissons. « Les citoyens de cette ville, dit-il, ont compté pour une victoire l'exécution de la ci-devant reine. »

La Société populaire de Dunkerque manifeste à la Convention nationale les sentiments de douleur et d'indignation dont elle a été pénétrée à la nouvelle de l'assassinat commis sur le représentant du peuple à Toulon; elle en demande une vengeance éclatante, et que la nation anglaise soit rayée de la liste des peuples policés.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre de la Société populaire de Dunkerque (4) :

« Dunkerque, le 3^e jour du 2^e mois de la 2^e année de la République, une, indivisible et impérissable.

« Citoyens représentants,

« Les républicains de Rouen vous ont exposé, dans une adresse, les sentiments de douleur et d'indignation dont ils ont été pénétrés à la nouvelle de l'assassinat commis sur le représentant du peuple français Beauvais, dans la ville perfide de Toulon. Pénétrés des mêmes sentiments, les membres de la Société populaire de Dunkerque se joignent à eux dans leurs cris de vengeance; comme eux ils demandent que vous vengiez la nation de ce nationalicide; que vous rayiez le peuple anglais de la liste des peuples policés; qu'aucun d'eux, que nos armes victorieuses font tomber entre nos mains, ne trouve grâce qu'il n'ait formellement désavoué cet assassinat horrible, et lorsque nous nous serons rendus dans le séjour de ces anthropophages insulaires, que tous ceux qui ont approuvé ou qui ne concourront pas à venger ce crime sur ceux qui en ont été les instigateurs et auteurs, tombent sous le feu vengeur.

« Intrépides Montagnards, déclarez hautement aux peuples libres et à l'Europe entière, que telle est la volonté du peuple français qui, nos ennemis en font déjà l'expérience, ne menace jamais en vain. Peut-être que cette déclaration réveillera la pusillanimité de ces Anglais indécis qui, dans leurs âmes, désavouent et ce meurtre et la trahison de Toulon et les secours perfides qu'ils donnent aux rebelles de la Vendée et l'enlèvement de la frégate *Le Modeste* dans un port neutre, et tant d'autres crimes dont on

ne trouve pas d'exemple dans l'histoire, et qui ne peuvent être commis que par une nation qui, à la faveur des mots de loyauté et de philanthropie, dont elle fait toujours parade, se permet tout, pourvu qu'elle réussisse. Peut-être cette déclaration et les leçons que nos guerriers ont données à leurs hordes d'esclaves, leur feront connaître que le moment du châtiment est arrivé, et peut-être encore qu'alors ils écarteront cette juste punition en faisant eux-mêmes justice de Pitt, de ses adhérents et de toute sa faction libéricide, et en faisant triompher les droits de l'homme, la liberté et les lois de la justice et de la raison.

« Tel est le vœu des membres de la Société républicaine de Dunkerque.

« BOULARD, *ex-président*; MARTIN, *secrétaire*; CORDANGE; SCHOEEL. »

La Société des sans-culottes d'Avesnes, après avoir élevé le courage que les braves soldats de la liberté ont montré en repoussant l'ennemi, et en le forçant à lever le blocus de Maubeuge, se loue beaucoup du zèle et du dévouement des citoyens d'Avesnes à servir les malades et les blessés; elle invite la Convention nationale à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de la Société des sans-culottes d'Avesnes (2) :

La Société des sans-culottes d'Avesnes, à la Convention nationale.

« Avesnes, le 10^e jour de la 3^e décade du 1^{er} mois, l'an II de la République française une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Il est porté, ce grand coup qui devait décider du sort de cette partie de la République; mais nous devons le dire à la gloire des soldats de la liberté, ils ont combattu en héros, et les vils esclaves de la tyrannie ont éprouvé que les armes d'un peuple qui veut la liberté terrassent toujours l'appareil du despotisme. Enfin, les lauriers nous restent: le blocus de Maubeuge est levé; l'ennemi fuit, et bientôt il sera forcé de reconnaître que des hommes libres peuvent d'un seul coup anéantir et les rois et leurs trônes et leurs esclaves.

« Qu'il est imposant, le spectacle d'un grand peuple combattant pour la liberté! il fallait les voir nos soldats se presser pour arriver au champ d'honneur, il fallait les voir, animés du plus sublime courage, charger l'ennemi et le poursuivre.

« O liberté, liberté! que ton empire est majestueux! Tu es la source de toutes les vertus sublimes! Tu élèves l'âme et tu rends les hommes ce qu'ils auraient dû toujours être.

« Citoyens représentants, vous apprendrez aussi avec une douce satisfaction, avec quelle ardeur nos concitoyens ont concouru au soula-

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 342.

(2) *Bulletin de la Convention* du 5^e jour de la 2^e décade du 2^e mois de l'an II (mardi 5 novembre 1793).

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 343.

(4) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 765.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 343.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 765.